



Mairie de Mialet

30140 MIALET

Communiqué de la mairie de Mialet

Mialétaines, Mialétains,

Nous revenons vers vous afin de vous communiquer les résultats de la concertation au sujet de l'éclairage public.

Dans un premier temps, nous aimerions vous remercier pour votre participation importante, qui nous a permis d'avoir une idée claire sur ce que vous souhaitez pour la commune.

Nous avons effectué le dépouillement et le comptage de vos réponses au questionnaire.

Le résultat dans tous les hameaux s'avère similaire. Sur 124 réponses, une majorité d'entre vous (56,6%) a répondu favorablement à l'extinction de 22h00 à 06h00.

Quant aux autres réponses, elles sont les suivantes : 23,4% souhaitent garder l'éclairage allumé avec une faible intensité, 17,8% pour une extinction de 0h00 à 06h00 et seulement 3,2% ont voté pour garder l'éclairage à forte intensité toute la nuit.

Vu ces résultats, nous allons donc rapidement mettre en place ces nouvelles dispositions d'extinction de 22h00 à 06h00.

Cependant il est vrai que cela entraîne diverses obligations et contraintes légales et matérielles, dans l'intérêt de tous, que nous ne pouvons ignorer.

Aussi dans un esprit d'entente cordiale, la création d'une commission spécifique composée de l'ensemble des élus du Conseil Municipal va se mettre en place, très prochainement, pour coordonner et mettre en action ce souhait majoritaire de la population de la commune.

L'équipe municipale.